Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté UFR Sciences – Licence Chimie – TE

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence domaine **« Sciences et Technologie »,** mention « **Chimie** », parcours « **Physique-Chimie** » **en télé-enseignement**, est composé comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

LICENCE 2ème année
Semestre 3, 4 et jury d'année – CHIMIE Parcours Physique-Chimie
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Micael Hardy Suppléant(e) : Anne-Laure FEHREMBACH Liste des membres : Valérie ROUBAUD, Caroline MOSSÉ, Carole BAFFERT **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

LICENCE 3ème année
Semestre 5, 6 et jury d'année – CHIMIE Parcours Physique-Chimie
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Valérie ROUBAUD Suppléant(e) : Anne-Laure FEHREMBACH Liste des membres : Micael HARDY, Sandrine FERRI, Carole BAFFERT **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

JURY DE DIPLOME (DEUG et MENTION)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Nathalie PIETRI
Suppléant(e) : Valérie ROUBAUD

Liste des membres : Anne-Laure FEHREMBACH, Micael Hardy

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 21/12/21

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

Faculté des Sciences AMU

La Doyenne

Laurence MOURET

Université d'Aix Marseille AMU